

10 Faits divers & Justice

A la suite de l'abattage d'un éléphant à Makokou Les braconniers présumés aux arrêts

SCOM

Libreville/Gabon

KANTIN Martial Mogala, Anette Miabagogo, Eric Betsaka, David Egoueg, Kevin Modja et Bernard Boulingui, tous Gabonais, ont été interpellés, le vendredi 3 juin dernier, par les éléments de l'antenne de la Police d'investigations judiciaires (PJ) de Makokou. Ils sont soupçonnés de complicité d'acte de braconnage, à la suite de l'abattage d'un éléphant, dans la forêt de l'Ivindo. Il y a une semaine, ils ont été déférés devant un juge d'instruction du parquet de cette localité, qui les a écroués à la prison centrale. Seule Anette Miabagogo - la compagne d'un certain

Djenkel, présenté comme le cerveau présumé de l'expédition punitive, actuellement en fuite-, comparaitra librement le jour de l'audience.

Les faits remonteraient à près d'une semaine et demie. A la tête de cette expédition, se trouverait donc Djenkel, autrement dit le chasseur principal. Aidé d'un autre homme, celui-ci parvient, dans un premier temps, à abattre trois sangliers en matinée. En revenant sur leurs pas, dans l'après-midi, ils tombent nez-à-nez avec un éléphant déchaîné. Le jeune pachyderme est aussitôt criblé de balles. Les braconniers achèvent ensuite leur basse besogne, en prélevant les défenses de l'animal. Mais une fois à Makokou, certaines langues vont très vite se délier à pro-



Photo : D.R

Seule Anette Miabagogo (2e à gauche) comparaitra librement au procès.

pos du gros stock de viande rapporté par l'équipe de Djenkel. Les nouvelles parviennent également aux oreilles d'un indic, qui renseigne immédiatement les

agents de l'antenne locale de la Police d'investigations judiciaires. A la suite d'une rafle organisée une semaine durant, les limiers arrêtent tour à tour Kantin Martial Mogala,

Anette Miabagogo, Eric Betsaka, David Egoueg, Kevin Modja et Bernard Boulingui.

« A leur corps défendant, les cinq hommes vont révéler qu'ils ont reçu, cha-

cun, de Mme Miabagogo, la somme de 40 000 francs. Cela, dans l'unique but de transporter les carcasses d'animaux abattus », rapporte-t-on du côté de la direction des enquêtes de l'unité des Forces de police nationale (FPN).

Des affirmations réfutées par la compagne du cerveau présumé de l'opération. « Je ne leur ai jamais remis de l'argent », a déclaré mordicus Miabagogo lors de la confrontation avec les autres membres du groupe. L'investigation plus approfondie au niveau de l'instruction et l'interpellation du cerveau présumé permettront, sans doute, d'établir la responsabilité de chacun dans cette affaire.

Fauchée par un véhicule à Ntoun

Pélagie Obone Nguema rend l'âme sur le chemin de l'hôpital

Styve Claudel ONDO
MINKO

Libreville/Gabon

UN minibus de marque Toyota Hiace, immatriculé CC-816-AA, à usage de transport suburbain, a effectué une embardée, le vendredi 10 juin dernier, au lieu dit "Deux-Lions", à deux kilomètres environ de Ntoun. Cet accident a été fatal à Pélagie Obone Nguema, Gabonaise de 46 ans, employée chez le distributeur agroalimentaire Prix-Import, qui se rendait d'ailleurs à son lieu de travail. Issiaka Nchouwat, le Camerounais de 38 ans qui se trouvait au volant du véhicule incriminé, a été déféré, hier, devant un magistrat du parquet de Libreville. Celui-ci a délivré un mandat de dépôt à l'encontre du mis en cause, qui at-



Photo : E-MM

Le minibus à l'origine de la mort de cette compatriote...



Photo : E-MM

...conduit par Issiaka Nchouwat, placé sous mandat de dépôt.



Photo : E-MM

Pélagie Obone Nguema a été fauchée par un véhicule alors qu'elle se rendait à son travail.

tend actuellement son jugement à la prison centrale. D'après les renseignements fournis par la brigade du chef-lieu du département du Komondah, il est approximativement 5 heures du matin lorsque ce drame survient. Comme à son

habitude, à cette heure-là, Pélagie Obone Nguema attend un moyen de locomotion lui permettant de rallier son lieu de travail à Libreville. Elle se lève ainsi tôt pour éviter les énormes bouchons susceptibles de lui causer du retard. Entre-temps, le chauffeur du minibus

roule à vide en direction de Ntoun, où il compte embarquer ses premiers clients. Parvenu aux "Deux-Lions", son pneu arrière-gauche éclate. Le conducteur perd le contrôle de l'automobile, qui se dirige droit vers un abribus de fortune, sous

lequel se trouvent des femmes attendant des occasions. Parmi elles, se trouve Mme Obone Nguema. Flairant immédiatement le danger, une des dames et ses deux enfants se jettent instinctivement dans une touffe d'herbes, située en contrebas de la chaussée.

L'employée de Prix-Import, qui n'a pas le même réflexe, est fauchée de plein fouet par le minibus. « Lors du slalom effectué - car le chauffeur a ensuite ramené l'engin sur la route -, la victime qui s'est malencontreusement accrochée, a été traînée sur près de 35 mètres », précise un Officier de police judiciaire (OPJ).

Craignant pour sa vie, Issiaka Nchouwat va poursuivre sa course jusqu'à l'enceinte de la brigade territoriale, où il se constitue prisonnier. Pendant ce temps, des riverains organisent l'évacuation de Pélagie Obone Nguema à l'Hôpital d'instruction des armées Omar Bongo Ondimba de Melen. Mais cette mère de dix enfants passe de vie à trépas, avant même d'arriver aux urgences de l'hôpital militaire.

Viol sur mineure à Mounana

Lemboumba Boungouere abusait de sa cousine de 11 ans

SCOM

Libreville/Gabon

GUILAIN Lemboumba Boungouere, Gabonais de 19 ans, a été interpellé par les gendarmes de la brigade de Mounana, le chef-lieu du département de la Lebombi-Leyou, le lundi 6 juin dernier. Il lui est reproché de s'être rendu auteur d'abus sexuels à répétition sur N. O. N. S. N., sa cousine de 11 ans. Le présumé violeur a été déféré le lendemain de son

interpellation, devant un juge d'instruction du parquet de Franceville, qui l'a aussitôt placé sous mandat de dépôt à la maison d'arrêt du chef-lieu de la province du Haut-Ogooué.

Les faits se seraient déroulés, le dimanche 5 juin dernier, à la Cité-5000 de Mounana. En effet, depuis un certain temps, Rose Bertha M., sœur consanguine de la victime, et cousine de Lemboumba, soupçonne les quatre murs de la chambre occupée par Guilain et N.O.N d'être le théâtre d'une infamie. Mais



Photo : D.R

faute d'éléments à charge contre le cousin, elle dé-

cide de garder le silence.

Guilain Lemboumba Boungouere lors de son transfert au parquet de Franceville.

Sauf que la vérité n'a pas de tombe. Aussi, le dimanche 5 juin dernier, Rose Bertha surprend-elle sa cadette avec un préservatif dans la main. Lorsqu'elle lui demande l'origine de l'objet, la gamine répond sans hésiter qu'il appartenait à Guilain. Puis, elle fait la cruelle révélation: l'adolescent la forcerait à avoir des rapports sexuels avec lui, une fois qu'ils sont tous les deux enfermés dans la chambre. Non sans préciser qu'elle est en permanence menacée de mort, au

cas où elle mettrait qui que ce soit au courant de cette relation intime, du reste incestueuse.

Munie de ces premières informations, Rose Bertha se rend avec sa petite sœur à l'hôpital Jean Claude Andraut de Mounana pour des examens. Ceux-ci confirment ce qu'elle redoutait, à savoir la perte ancienne de l'hymen de N. O. N. S. N.

Une plainte est alors déposée à la brigade de gendarmerie, et Lemboumba Boungouere est arrêté. Il aurait reconnu les faits.